

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du 28 juin 2023

Le vingt-huit juin deux mil vingt-trois à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué le vingt juin deux mil vingt-trois, s'est réuni sous la présidence de Madame Brigitte NANCHE, Maire.

Présents : tous les membres sauf

Absents excusés avec pouvoir :

Thierry CARON donne pouvoir à Denis HUMBERT

Rébecca DE REYDET donne pouvoir à Brigitte NANCHE

Joëlle VERON donne pouvoir à Catherine SGRAZZUTTI

Absente excusée

Corinne MESNIL

Madame le Maire ouvre la séance à 20 heures 02 et nomme Claire MEGARD comme secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 25 mai 2023 n'appelle pas d'observation et il est donc approuvé.

Madame Le Maire demande aux membres du conseil municipal, qui l'acceptent, d'ajouter la délibération 2023-25 Convention SOCLE entre Savoie Mont Blanc et la commune dans le cadre du plan de développement de la lecture publique 2022-2027 et la délibération 2023.26 Tarification du repas au restaurant scolaire année 2023/2024.

Ordre du jour

- **Délibérations**
 - **2023-21 Désignation d'un référent déontologie pour les élus locaux**
 - **2023-22 Attribution de service de fourniture de la restauration scolaire**
- **Urbanisme**
- **Rapport des commissions**
- **Courriers**
- **Questions diverses**

DELIBERATIONS

➤ **2023- 23 Avenant 1 pour le lot 15 SAEV-SIORAT relatif au marché de travaux dans le cadre de la construction d'une salle multifonction**

Madame Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la commune a conclu un marché de travaux pour la construction de la salle multifonction, découpé en 15 lots.

Le lot 15 a été attribué au groupement SAEV- SIORAT pour un montant initial de 168 000,00€ HT réparti tel que :

SAEV : 150 516,25€ HT

SIORAT : 17 483,75€ HT.

Lors de l'exécution des travaux, des prestations ne pourront pas être réalisées par le groupement et donc un avenant s'avère nécessaire :

Travaux modificatifs	Montant HT
Prestations non réalisées :	
- Art v-9-1 : garde-corps rigide à barreaudage 1.50 m de hauteur	- - 15 600,00€
- Art v-p-2 : clôture rigide à barreaudage 1.50 m de hauteur	- - 7 000,00€
- Art v-9-5 portail double	- - 4 400,00€
Total	- - 27 000,00€

La commission d'appel d'offres a émis en avis favorable à l'adoption de cet avenant le 22 juin 2023.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré,**

- **Approuve** l'avenant 1 du lot 15 avec le groupement SAEV-SIORAT tel que défini ci-dessus
- **Autorise** Madame Le Maire à signer tout document permettant l'exécution de ladite délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité

➤ **2023- 24 Avenant 1 pour le lot 05b STA relatif au marché de travaux dans le cadre de la construction d'une salle multifonction**

Madame Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la commune a conclu un marché de travaux pour la construction de la salle multifonction, découpé en 15 lots.

Le lot 05b a été attribué à l'entreprise SAS S.T.A pour un montant initial de 42 000,00€ HT.

Lors de l'exécution des travaux, la prestation supplémentaire éventuelle n°6 est retenue partiellement et répartie telle que :

- Clôture à barreaudage hauteur 1200 mm fixation sur poteau : 3 579,84€ HT
- Clôture à barreaudage hauteur 1350 mm sur mur pierres : 19 481,72€ HT
- Portail à double vantaux de (1000+1000) x 1200mm de hauteur : 3864,00€ HT
- **Soit un total de 26 925,56€ HT**

Des travaux modificatifs sont également à prévoir ou ne seront pas réalisés à savoir :

Travaux modificatifs	Montant HT
Couverture alu laqué sous garde-corps en tête de mur	2 552,00€
Travaux non réalisés :	
- Clôture à barreaudage sur mur pierres	-1 661,72€
- (-3.73mlX445.50€/ml)	
TOTAL	890.28

La commission d'appel d'offres a émis un avis favorable à l'adoption de cet avenant le 22 juin 2023 d'un montant total de 27 815.84€ HT.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré,**

- **Approuve** l'avenant 1 du lot 05b avec l'entreprise STA tel que défini ci-dessus
- **Autorise** Madame Le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de ladite délibération

Délibération adoptée à l'unanimité

- ***2023- 25 Convention SOCLE entre Savoie Mont Blanc et la commune dans le cadre du plan de développement de la lecture publique 2022-2027***

Madame Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que l'activité et les missions des bibliothèques sont encadrées par la loi n°2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique.

Les services de la Direction de la lecture publique des départements de la Savoie et de la Haute-Savoie, mis en œuvre dans le cadre du plan de développement de la lecture publique 2022-2027, sont accessibles aux communes et groupements qui respectent le cadre réglementaire établi par ladite loi.

Madame Le Maire précise que le partenariat étant arrivé à son terme, il est nécessaire de renouveler cette convention.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré,**

- **Accepte** les termes de la convention SOCLE permettant le partenariat engagé avec Conseil Savoie Mont Blanc en matière de lecture publique pour 2022.2027.
- **Autorise** Madame Le Maire à signer ladite convention et tout document s'y afférant.

Délibération adoptée à l'unanimité

En préambule, Madame Le Maire explique qu'à ce jour le coût réel d'un repas/enfant/jour est de 8.70€.

L'année dernière, la commune a participé, pour 24000 repas servis à hauteur de 67200€.

L'inflation des coûts (énergie, alimentation) étant importante, il est apparu judicieux de mettre en place le quotient familial afin d'être le plus équitable possible avec tout le monde.

Le quotient familial se calcule de la manière suivante :

Revenu fiscal de référence mentionné sur l'avis d'imposition / 12

Nombre de part indiqué sur l'avis

En parallèle, Madame Le Maire explique les difficultés que rencontrent toutes les communes pour recruter du personnel pour la restauration scolaire.

Les manquements de cette année ont été difficiles à gérer, et, pour la sécurité de tous les enfants il devient nécessaire de mettre en place un roulement de parents pour la surveillance périscolaire.

Il s'agit là d'un moyen de garantir le bon fonctionnement de la restauration scolaire.

Les parents devront faire une surveillance par an. Ils peuvent, s'ils le souhaitent, se faire remplacer par un grand-parent, oncle, tante...etc.

Questions sur le quotient

Sébastien MOULON :

Le quotient familial est-il appliqué dans d'autres communes ? et, y a-t-il un autre mode de calcul.

Le Maire

Oui, plusieurs communes ont déjà mis en place le quotient. Non, je ne connais pas d'autres modes de calcul.

Sébastien MOULON : je précise que cette méthode n'est pas représentative du patrimoine.

Le Maire : ce principe permet néanmoins à la commune de participer financièrement à tous les repas et de manière équitable.

Sophie DEPRES : je rappelle que la restauration scolaire n'est pas une obligation pour la municipalité.

Cécilia HORCKMANS : en commission nous avons déterminé 3 tranches, je trouve bien d'en avoir ajouté une.

Jean-Pierre CAUQUOZ : je viens de faire un rapide calcul..

Pour un enfant déjeunant à la cantine tous les jours sur un mois :

Au prix le plus bas nous sommes à 104€

Au prix le plus haut nous sommes à 132€.

L'écart me paraît raisonnable dans les deux sens.

Questions sur la participation des parents à la surveillance

Jean-Pierre CAUQUOZ :

Je pense que le principe des pénalités aux parents n'est pas légal.

Le Maire : si les autres communes l'appliquent c'est que cela doit être légal.

Je précise qu'à ce jour, Catherine va à la cantine toutes les semaines, que notre agent technique fait également des remplacements et ce n'est pas leur rôle.

Si nous n'imposons pas de pénalités cela ne fonctionnera pas.

Les communes aux alentours ont le même problème de recrutement et applique les mêmes règles.

Cécilia HORCKMANS :

Personnellement, je trouve que 200 € ce n'est pas assez cher.

➤ **2023- / 26 Tarification du repas au restaurant scolaire année 2023/2024**

Madame Le Maire informe le conseil municipal que compte tenu de l'augmentation des tarifs du prestataire des repas à la restauration scolaire, du prix de l'énergie, et, des salaires, il convient d'augmenter les prix de ce service à compter de la rentrée 2023.

Afin d'atténuer la hausse des prix, Madame Le Maire propose de mettre en place le quotient familial réparti tel que :

Tranches	Prix proposés
Jusqu'à 1500€	5.20
De 1501€ à 2500€	5.55
De 2501 à 4000€	6.20
Au-delà de 4000€	6.60
Sans justificatif	8.70

De plus, Madame Le Maire explique que la pénurie de personnel nous oblige à solliciter les parents pour participer 1 fois par an à l'encadrement du temps de cantine. En cas de non-respect de cette obligation, l'application d'une somme forfaitaire de 200€ par famille sera appliquée.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré,**

- **Décide** de mettre en place une tarification du prix du repas de la restauration scolaire au quotient familial réparti tel que dans le tableau ci-dessus pour l'année scolaire 2023/2024.
- **Précise** que ce tarif sera applicable dès la rentrée scolaire 2023/2024 et pourra être modifié à la hausse en cours d'année si le prix du repas subi une augmentation.
- **Accepte** la mise en place d'une pénalité de 200€ en cas de non-respect de l'obligation pour un parent à participer à la surveillance des enfants 1 fois par an sur le temps de cantine.
- **Autorise** Madame Le Maire à signer les titres de recette correspondants.

Délibération adoptée à 15 voix pour, 2 contre et 1 abstention.

Contre : Jean-Pierre CAUQUOZ et Olivier RENAUD sont pour la mise en place du quotient mais contre le remplacement des parents à la surveillance périscolaire de midi et la mise en place de la pénalité.

Abstention : Sébastien MOULON n'est pas complètement favorable à la mise en place du quotient et est favorable au remplacement des parents à la surveillance périscolaire de midi et à la mise en place de la pénalité.

Précision de Cécilia HORKMANS je vote pour (mais je suis contre la pénalité forfaitaire que je ne trouve pas assez élevée).

URBANISME

Déclaration préalable

1 – 07400623A0018 – Monsieur Jérôme VIDALE – 165, route de Bublens Section – B 1932
Panneaux photovoltaïques.

En cours d'instruction

2 – 07400623A0019 – Monsieur Albert COHEN – 37, impasse des Ecoles – A 688
Aménagement pour une association.

En cours d'instruction

3 – 07400623A0020 – CONSEILS ENERGY / Madame Gianni D'ADDERIO (Pour Monsieur Julien BUFFET) – 125, allée des Rangossons – Section A 2321
Panneaux photovoltaïques.

En cours d'instruction

4 – 07400623A0021 – Monsieur Kévin LUSIGNET – 129, route de Bublens – Section B 428
Remplacement porte de garage par baie vitrée

En cours d'instruction

5 – 07400623A0022 – Monsieur Albert COHEN – 37, impasse des Ecoles – A 688
Remplacement porte garage par baie vitrée.

En cours d'instruction

Permis de construire

1 – 07400623A0009 – Monsieur Serge CHAPPAZ – Chemin des Ponts – Section A 723 –
Construction maison individuelle.

En cours d'instruction

Autorisation de travaux

1 – 07400623A0003 – Monsieur Albert COHEN – 37, impasse des Ecoles – Section A 688
Aménagement maison pour l'accueil d'une association.

En cours d'instruction

Brigitte NANCHE

Je vous fais part d'une demande de 2 personnes résidant aux alouettes, et à qui il a été supprimé la haie de leur jardin. Elles souhaitent obtenir l'autorisation de poser un brise-vue le temps que la haie, nouvellement plantée, repousse.

Je vais accorder cette pose pour 90 jours avec des attaches extérieures. Un courrier sera fait dans ce sens.

Denis HUMBERT

D'une hauteur de 1.60 cm ?

Brigitte NANCHE

Oui.

Jean-Pierre CAUQUOZ

Une pose qui risque de durer

Brigitte NANCHE

Pas avec les attaches extérieures.

Cécilia HORCMANS

Quel projet y a-t-il sur le terrain Chaumontet ?

Brigitte NANCHE

Il s'agit de maisons individuelles.

QUESTIONS DIVERSES

➤ Le centre de Loisirs

Une étude de faisabilité a été menée en concertation avec les communes de Villy-le-Pelloux et Cuvat.

Le projet a été présenté à trois associations : Alfa3A, Familles rurales et F.O.L (fédération des œuvres laïques).

L'association la F.O.L semble être la plus à même de gérer le centre de loisirs.

Trois possibilités de gestion se sont présentées à nous

- La délégation de service public
- Le marché public
- La convention avec la F.O.L renouvelable chaque année.

La convention semble être la solution la mieux adaptée à notre projet.

La F.O.L se propose également de reprendre une partie du personnel pour le centre.

Nous allons recevoir la C.A.F prochainement. Certaines subventions, notamment au niveau des équipements peuvent être demandées.

Sébastien MOULON : peut-on ouvrir le centre à d'autres communes si cela fonctionne ?

Brigitte NANCHE : oui, si cela fonctionne.

Cécilia HORKMANS : combien d'enfants peuvent être accueillis par jour ?

Brigitte NANCHE : environ 150 enfants.

Mais nous allons faire passer la commission de sécurité qui dictera les consignes d'accueil et le nombre d'enfants maximum à accueillir.

Cécilia HORCKMANS : est ce que le questionnaire nous renseigne sur la provenance des familles, viennent-elles d'un autre centre de loisirs ?

Brigitte NANCHE : nous n'avons pas posé cette question dans le questionnaire.

➤ Présentation d'un Caniparc (parc de jeux pour chiens)

Madame Le Maire demande à Nathalie CHAPPUIS de quitter la salle de conseil pour discuter de son projet.

Nathalie CHAPPUIS souhaite créer sur la commune un parc de jeux pour chiens et demande à la municipalité s'il existe des terrains à mettre à sa disposition.

Brigitte NANCHE précise que la commune reçoit de plus en plus de courriers/emails relatifs à l'espace inexistant dédié aux chiens.

Sur le principe qu'en pensez-vous ?

Sébastien MOULON : avons-nous du terrain ?

Brigitte NANCHE : dans l'immédiat, non.

Après débats et tour de table

POUR : Brigitte CONTAT, Jean-Pierre CAUQUOZ, Luc CHAVEROT, Sébastien MOULON

CONTRE : Patrice PECCOUD, Cécilia HORCKMANS, Catherine SGRAZZUTTI, Claire MEGARD, Sophie DEPRES, Jean-Louis MARESCOT, Olivier RENAUD, Denis HUMBERT

ABSTENTION : Muriel DOLIGER

➤ Le mobilier de la restauration scolaire

Madame Le Maire présente brièvement le mobilier envisagé pour le futur restaurant scolaire.

Elle précise que les tables seront amovibles dans le sens de la hauteur pour s'adapter aux plus petits et octogonales pour ces derniers. Il est préconisé des tables rectangulaires ou rondes pour les plus grands.

Après un appel à devis, seule l'entreprise VACHOUX a répondu.

➤ Décorations de Noël

Denis HUMBERT propose aux membres du conseil municipal qui l'acceptent de concentrer les éclairages de Noël au centre bourg, au chef-lieu et aux écoles. Les arbres, habituellement, illuminés ne le seront plus. Les guirlandes récupérées serviront aux abords des écoles et du futur restaurant scolaire.

Certaines prises de candélabres sur la RD2 seront ajoutées en supplément.

➤ Retour sur la fête de la musique le 24 juin

Nous avons pu accueillir 150 personnes environ. Notre premier essai. Nous ferons mieux la prochaine fois.

Intervention de Patrice PECCOUD

Je souhaite remercier tous les chasseurs qui sont venus nous aider pour le nettoyage de Mallebranche.

Intervention de Madame Le Maire

La Communauté de Communes du Pays de Cruseilles mène une enquête en ligne auprès des habitants sur le besoin.

Le questionnaire sera en ligne sur le site de la commune. Réponse attendue pour le 23 juillet 2023.

➤ L'Agorespace

Madame Le Maire informe que la commission de sécurité des espaces de jeux est passée. Des réparations importantes et obligatoires sont à prévoir. Elles seront faites prochainement.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 27 juillet 2023 à 20h00.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire clôt la séance à 21 h 55 mn.